

Règlement des frais d'inscription à la conférence HANDICAP'2018



Frais d'inscription

L'inscription individuelle permet l'accès aux salles dédiées aux conférences et inclut la fourniture d'une copie des actes au format électronique. Une copie papier des actes peut également être obtenue sans coût supplémentaire en sélectionnant cette option dans le formulaire d'inscription. Les frais incluent également les trois repas du midi les 13, 14 et 15 juin, la participation aux pauses café, ainsi que le repas de gala le jeudi 14 juin au soir (hormis 20 € de réservation qui sont payables séparément par le participant en vue de confirmer sa participation).

Avant le 28 mai 2018 inclus, les frais d'inscription s'élèvent à 300€ pour un universitaire ou un chercheur permanent, 190€ pour un étudiant et 350€ pour un industriel ou assimilé. Après le 28 mai 2018, ces montants passent respectivement à 350, 220 et 400 euros.

Tarif de groupe : 20% de réduction applicable à partir de 5 inscriptions dans le même laboratoire ou entreprise.

Tarifs session « AUTOM »

- Session du 14 juin 2018 : 100,00€
- Repas de Gala du 14 juin 2018 : 50,00€

Règlement par virement bancaire

Un virement bancaire peut être réalisé au bénéfice du compte identifié par le RIB suivant, indiquant clairement dans le commentaire le nom et le prénom du participant.

 CREDIT COOPERATIF						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Titulaire du IFRATH						
Compte : *						
Domiciliation : CREDITCOOP LILLE CENTRE						
42559	00061	41020012985	17			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB			
Numéro de compte bancaire international (IBAN)						
FR76	4255	9000	6141	0200	1298	517
CODE BIC : CCOPFRPPXXX						

Règlement par commande administrative

Pour émettre un bon de commande (notamment à partir de SIFAC), il faut en premier lieu vous rapprocher de votre service administratif afin de créer le « fournisseur » IFRATH s'il n'existe pas déjà dans la base. Vous trouverez ci-dessous les renseignements qui devraient normalement vous permettre de créer ce fournisseur. Si votre formulaire de déclaration de fournisseur doit (absolument!) être signé par ce dernier, merci de l'envoyer au trésorier de l'IFRATH à l'adresse de commande indiquée ci-dessous, accompagné d'une enveloppe timbrée et pré remplie avec l'adresse de retour.

- Nom et/ou raison sociale : IFRATH
- Nature juridique : Association loi 1901
- Adresse du siège social (FO) : IFRATH, 18 avenue des Bretagnes, 93500 Pantin
- Adresse de commande (AC) : IFRATH, 857F rue Jean-Baptiste Lebas, 59830 Cysoing
- Adresse email : tresorier@ifrath.fr
- Téléphone : 03 20 43 42 88 (merci de ne pas utiliser, sauf urgence)
- Numéro SIRET : 519 490 130 00019
- Code APE : 9499Z

Les coordonnées bancaires de l'association sont indiquées sur le RIB au verso. Le bon de commande doit être établi afin de régler les frais d'inscription correspondant à un **montant TTC et non HT**, l'IFRATH bénéficiant d'un régime fiscal d'exonération de TVA.

Règlement par chèque

Le chèque doit être établi à l'ordre de **l'IFRATH**, être accompagné d'un document indiquant clairement le nom et l'affiliation du ou des participants, puis expédié à l'adresse :

Yann MORERE - LCOMS, Bât ISEA
7 rue Marconi
57070 METZ Technopole

Informations complémentaires

En cas de besoin, n'hésitez pas à envoyer un message de demande d'information à l'adresse email suivante : inscription2018@ifrath.fr